

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01.010

Mise en oeuvre du
PLH 2014-2020 :
Création de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
Plan de cohésion
sociale 2014-2020
(AP n° 21 - budget
principal)

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014**DELIBERATION
N° 2014.01.010**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MISE EN OEUVRE DU PLH 2014-2020 : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT : PLAN DE COHESION SOCIALE 2014-2020 (AP N° 21 - BUDGET PRINCIPAL)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat 2014-2020,

Il est proposé de créer une autorisation de programme « Plan de Cohésion Sociale» pour la période 2014-2020.

Cette AP/CP permettra le financement de la production de logements publics, hors reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain, c'est-à-dire l'offre nouvelle de logements accessibles.

La répartition des crédits figure dans le tableau ci-dessous :

Autorisation de programme	Montant TTC	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
Plan de Cohésion Sociale 2014-2020	3 900 000 €	355 200 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €	944 800 €

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 14 janvier 2014,

Je vous propose :**DE CRÉER l'autorisation de Programme n°21 « Plan de Cohésion Sociale 2014-2020 » pour 3 900 000 €.****DE RÉPARTIR les Crédits de Paiement** sur les exercices de 2014 à 2019 conformément au tableau ci-dessus

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :**24 janvier 2014**Affiché le :**24 janvier 2014**